

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 032-7273/19/BM

■ Attribution d'une subvention d'investissement à la Délégation Régionale PACA et Corse de l'INSERM pour la construction d'un bâtiment dans le cadre du projet "FightCancer" - Approbation d'une convention

MET 19/13866/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Engagée aux côtés des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend apporter un soutien aux projets de recherche et plus particulièrement ceux qui contribuent à conforter le positionnement de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur les six filières d'excellence identifiées dans l'Agenda du Développement Economique approuvé en mars 2017

Parmi ces filières, la santé et les biotech représentent en effet près de 76 000 emplois et Marseille héberge le 2nd réseau hospitalier de France. La Métropole a souhaité ainsi renforcer le rôle de leader de Marseille dans le domaine de la recherche en santé.

Initialement inscrit dans le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020, le projet «FightCancer» a pour objectifs scientifiques de comprendre la complexité du cancer et de mettre au point de nouvelles stratégies thérapeutiques et de diagnostics par le décryptage des mécanismes moléculaires impliqués dans la résistance et la récurrence des tumeurs. Ses objectifs opérationnels sont :

- Le regroupement des forces de recherche en cancérologie, actuellement installées dans le Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille sur le site de Luminy, dans un futur bâtiment situé dans le quartier de Sainte Marguerite à proximité immédiate de l'Institut Paoli Calmettes,
- Le développement de plateformes de traitement des données cliniques et de bio-informatiques,
- L'installation de nouvelles équipes dans le champ de la biologie des systèmes,

Signé le 19 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 31 décembre 2019

- Le renforcement du potentiel technologique et de partage des plateaux techniques.

Le coût initial et total du projet était de 12,15 M€ (en tenant compte du cout d'acquisition du terrain de 1M€). Le plan de financement initial et inscrit au Contrat de Plan Etat Région de 2015-2020 comporte un volet immobilier et un volet équipement répartis de la façon suivante :

Financier	Montants
Volet Travaux	
Inserm	2 700 000 €
Institut Paoli Calmettes	1 170 000 €
Région Sud	2 000 000 €
Conseil départemental des bouches du Rhône	1 280 000 €
Ville de Marseille	550 000 €
Sous total Travaux	7 700 000 €
Volet Equipements	
Région Sud équipements	500 000 €
Feder équipements	1 512 500 €
ligue nationale contre le cancer	472 500 €
Inserm équipements	765 000 €
Autres financeurs équipements	200 000 €
Sous total Equipements	3 450 000€
TOTAL	12 150 000 €

Début 2017, un dépassement du volet travaux du budget initial est rapidement constaté notamment dû à des contraintes liées à l'exiguïté de la parcelle sur laquelle le bâtiment sera construit et de l'évolution du Plan Local d'Urbanisme. Le coût total du volet travaux du projet est passé de 7,7 M€ à 9,497M€ soit un surcoût de 1,797M€.

Afin de permettre la réalisation de l'opération, le projet a été scindé en deux tranches :

1. Une tranche ferme d'un montant de 9,497 M€, couvrant la réalisation intégrale du bâtiment et les aménagements nécessaires à l'accueil des équipes de recherche et des équipements.
2. Une seconde tranche, dite optionnelle, à ce stade devrait être de 1,653 M€ et pourrait être inscrite au prochain CPER 2021-2027.

Afin de permettre le financement de la tranche ferme de l'opération, l'INSERM et l'Institut Paoli Calmettes ont complété leur financement en 2017 et 2018 respectivement de 890k€ et de 30k€ réduisant le besoin de financement complémentaire de la tranche ferme à 877 k€ auprès des autres cofinanceurs.

La Délégation Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse de l'INSERM sollicite la Métropole d'Aix-Marseille-Provence afin de financer cette tranche ferme dont le plan de financement se présente de la façon suivante :

Tranche ferme	
Financier	Montants
CPER 2015 2020	
Inserm	2 700 000 €
Institut Paoli Calmettes	1 170 000 €
Région Sud	2 000 000 €
Conseil départemental des bouches du Rhône	1 280 000 €
Ville de Marseille	550 000 €
Sous Total	7 700 000 €
Financements complémentaires hors CPER 2015 2020	
Inserm	890 000 €
Institut Paoli Calmettes	30 000 €
Région Sud PACA	300 000 €
Conseil départemental des Bouches du Rhône	200 000 €
Ville de Marseille	82 500 €
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	294 500 €
Sous Total	1 797 000 €
TOTAL	9 497 000 €

L'objectif du présent rapport est de participer au financement de la tranche ferme du projet « FightCancer », à hauteur de 294 500€, ce qui représente 3,1 % du coût total de cette tranche qui s'élève à 9 497 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération N°FAG 21-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 021-049/16CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°ECO 002-3548/18/CM du 15/02/2018 relative à l'approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement Enseignement Supérieur et Recherche.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 31 décembre 2019

Considérant

- La politique de soutien de la Métropole aux projets de recherche contribuant au développement des filières d'excellence identifiées dans l'Agenda économique de la Métropole,
- L'enjeu majeur et structurant pour la Métropole de conforter la filière Santé et renforcer la capacité de recherche en cancérologie,
- La valeur ajoutée pour le territoire, notamment le secteur du quartier de Sainte Marguerite à Marseille, en terme de positionnement marketing ciblé autour de la cancérologie.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement d'un montant de 294 500€ au profit de la Délégation Régionale PACA et Corse de l'INSERM pour la construction d'un bâtiment dans le cadre du projet « FightCancer », sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux des territoires – opération d'investissement n°201700407.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec Délégation Régionale PACA et Corse de l'INSERM.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer la convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2020, en section d'Investissement : sous politique B360 – nature 204182 – fonction 67 – opération 2017100407 - AP 171033BP

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée s'établit comme suit :

- CP 2021 : 194 500 euros TTC
- CP 2022 : 100 000 euros TTC

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Enseignement supérieur,
Recherche et Santé

Frédéric COLLART